



DECISION

N° 05 /DA/RN/D42/COMMUNE-FIGUIL/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2023 DU 27 MARS 2023
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
EN PROCEDURE D'URGENCE

N°04/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2023 DU 07/02/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION
DU TRONÇON CARREFOUR BOUDVA – BOUDVA-BOBOYO (2,5 Km) DANS LA COMMUNE DE FIGUIL.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FIGUIL,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;;
- Vu le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;
- Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire n°00006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant Instruction relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat; des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2023;
- Vu la Décision N°002/DM/C-F/SG/du 12 Juillet 2019 portant constatation de la Commission Interne de passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Figuil,
- Considérant le Dossier d'Appel d'Offres N°04/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2023 DU 07/02/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON CARREFOUR BOUDVA – BOUDVA-BOBOYO (2,5 Km) DANS LA COMMUNE DE FIGUIL.

DECIDE:

Article 1^{er}- L'Entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offres suscité:

N°AONO	Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
04	ETS HANAL	22 994 167	03 mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Figuil, le 27 MARS 2023

Ampliations:

- PREFET/ML
- MINMAP/MI.
- DDMINDEVEL/MI.
- DDMINTP/MI.
- ARMP/NORD
- DD/MINEPAT/MI.
- PRESIDENT CIPM/FGI.
- RECEVEUR MUNICIPAL/FGI.
- INTERESSE
- CJIRONO/ARCHIVES

Le Maire de la Commune de Figuil,




COMMUNIQUE

27 MARS 2023

**N° 05 /C/RN/D42/COMMUNE-FIGUIL/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2022 DU _____
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
EN PROCEDURE D'URGENCE**

N°04/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2023 DU 07/02/2023 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION
DU TRONÇON CARREFOUR BOUDVA – BOUDVA-BOBOYO (2,5 Km) DANS LA COMMUNE DE FIGUIL.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FIGUIL COMMUNIQUE

Par décision N° 05 /DA/RN/D42/COMMUNE-FIGUIL/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2023 DU 27 MARS 2023

Article 1^{er} - L'Entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offres suscité:

N °AONO	Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
04	ETS HANAL	22 994 167	03 mois

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les **sept (07)** jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Figuil pour l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

Figuil, le 27 mars 2023

Ampliations :

- PREFET/MI.
- MINMAP/MI.
- DDMINDDFEV/MI.
- DDMINTP/MI.
- ARMP/NORD
- DD/MINEPAT/MI.
- PRESIDENT CIPM/FGI.
- RECEVEUR MUNICIPAL/FGI.
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de Figuil,